

APPEL À CONTRIBUTIONS

OBJECTIFS DU COLLOQUE :

- Dresser le bilan des actions menées pour la désignation et la gestion des aires marines protégées françaises existantes
- Etablir des recommandations pour le réseau des aires marines protégées afin de faire aboutir la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées.

LA STRATÉGIE NATIONALE EST CONSTITUÉE DE :

- **5 PRINCIPES :**

Principe 1 : être intégré dans un dispositif général de connaissance et de suivi du milieu marin et de ses usages, et élément structurant de ce dispositif ;

Principe 2 : contribuer au bon état des écosystèmes marins, grâce à ses attributs de représentativité, connectivité, réplication ;

Principe 3 : contribuer au maintien ou au développement économique raisonné des activités maritimes, notamment celles qui exploitent durablement les ressources naturelles, les activités extractrices, récréatives, touristiques et de loisir sportif ;

Principe 4 : s'inscrire dans les politiques intégrées de gestion du milieu marin et contribuer à la cohérence terre-mer des politiques publiques ;

Principe 5 : répondre à des finalités définies à de multiples échelles

- **9 AXES STRATÉGIQUES :**

- Renforcer la création de réserves naturelles
- Contribuer à la gestion des ressources halieutiques
- Développer le réseau Outre-Mer
- Valoriser et articuler entre les eux les outils existants
- Encourager une gestion adaptative
- Améliorer la prise en compte de la dimension terre-mer
- Réglementer et surveiller
- Suivre et évaluer les résultats de la gestion
- Estimer le financement

Retrouvez l'ensemble des éléments de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées en cliquant sur ces liens : [Stratégie nationale](#) et [son résumé](#).

CONTRIBUTIONS

Votre participation est recherchée dès cette phase d'élaboration du programme.

Merci de nous indiquer vos choix et domaines d'intervention en complétant le [formulaire dédié](#).

- ORGANISATION D'ATELIERS :

En amont du colloque, le responsable de l'atelier prend en charge l'élaboration d'une synthèse du thème de l'atelier qui présente l'état des lieux et les problématiques. Il est aussi responsable de l'organisation du déroulement de la session. A ce titre, il définit le contenu de l'atelier en lien avec l'UICN France et l'Agence des aires marines protégées. Lors du colloque, le responsable de l'atelier prend le rôle d'animateur, et s'assure de la formulation des recommandations issues de son atelier pendant la session plénière de clôture. Ce rôle de responsable d'atelier est complet et impliquant. Il demande un fort investissement, et est déterminant dans la réussite du colloque.

- RETOUR D'EXPÉRIENCE :

Si vous estimez pouvoir montrer un retour d'expérience significatif et original en lien avec la stratégie AMP, vous êtes invité à en faire part, il sera alors présenté en plénière ou lors des ateliers ou sous forme de poster.

- PROPOSITION ARTISTIQUE:

Votre contribution, en lien avec les aires marines protégées, peut être de l'ordre de l'image, faire l'objet d'une exposition sonore ou relever du spectacle vivant.

- AUTRES FORMATS

Si d'autres formats vous apparaissent pertinents, n'hésitez pas à nous en faire part.

INFORMATIONS PRATIQUES

- CONTRIBUTIONS RETENUES

Vos contributions devront impérativement être en lien avec les principes et les axes de la stratégie nationale. Volontairement simplifié, le formulaire de proposition vise à recenser les déclarations d'intention en lien avec la stratégie et non à faire, à ce stade, un projet de contribution détaillé.

Une fois l'appel à contribution clos, les organisateurs établiront un programme qui sera le plus complet possible pour tirer un bilan et des recommandations sur la stratégie AMP.

Les formats qui seront retenus tiendront compte de cet objectif, vous serez alors informés des modalités de participation proposées si votre contribution est retenue.

- CALENDRIER

- **23 septembre 2014**: lancement de l'appel à contributions

- **23 octobre 2014** : **date limite d'envoi des contributions**

- **19 décembre 2014** : notification des contributions retenues avec format proposé

- **Janvier 2015** : ouverture des inscriptions et mise en ligne du pré-programme du colloque

- **Mai 2015** : réception des contributions

- Juin 2015 : Mise en ligne du programme définitif par l'Agence des aires marines protégées et le Comité français de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature.
- Octobre 2015 : 3^{ème} colloque national des aires marines protégées

- CONTACTS UTILES :

Coordination des contenus :

laurent.germain@aires-marines.fr - thierry.lefebvre@uicn.fr – sophie.coste@uicn.fr

Informations sur les modalités de contribution :

cecile.walter@aires-marines.fr

Merci de renvoyer le [formulaire de contribution](#) par email à l'adresse colloque-national@aires-marines.fr avant le 23 octobre 2014.